



## L'EUROPE EN QUESTIONS

Dépassant la question de la Constitution européenne, l'APES, à la demande de Mgr. Fruchaud, a entrepris un travail de réflexion et de compréhension sur les enjeux de la construction de l'Europe en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle.

Un constat : l'Europe, aujourd'hui, inspire plus de craintes, de doutes que d'espérance bien que les idéaux initiaux - paix - prospérité - démocratie - soient toujours forts. Décisions prises trop « loin », trop techniques, trop juridiques, complexité des débats sont-elles causes de notre inquiétude croissante ?

Alors comment redonner du sens à cette construction originale et unique dans l'histoire de l'humanité ? Quels sont les choix à faire actuellement pour poursuivre, élargir, approfondir cette Union Européenne ? Faut-il ralentir, suspendre ou cesser cette construction ?

Pour essayer de répondre à ce questionnement, il semble nécessaire d'apporter des éléments de réflexion sur quelques points clefs qui permettront de se faire une idée sur la situation actuelle de la construction européenne et d'éclairer les choix personnels que chacun sera amené à prendre.

*Quatre points sont proposés à notre réflexion*

- *quand nous disons «Europe», que mettons-nous derrière ce mot ?*
- *quelles sont les situations macro-économique et démographique de l'Europe ?*
- *quelles sont les institutions européennes actuelles ?*
- *quel rôle l'Europe peut-elle occuper sur la scène mondiale ?*

### QU'EST-CE QUE L'EUROPE ?

Plusieurs angles d'approches sont possibles :

#### 1- Approche géographique

Elle ne suffit pas car se pose immédiatement la question de la *définition de ses frontières*. Bien définies par les mers et océan au nord, à l'ouest et au sud, elles ne le sont pas vers l'est avec au sud-est, le problème de la Turquie et, « plein est » la frontière arbitraire située à l'Oural.

#### 2- Approche historique

C'est l'œuvre d'unification de Charlemagne entreprise sur les débris de l'empire romain à l'ouest, de l'empire byzantin à l'est, qui fait émerger la réalité du continent européen et un début de prise de conscience européenne. L'époque moderne, conservant l'héritage

chrétien mais délaissant parfois, surtout dans certains pays, la référence au Dieu de la Bible et de la Révélation, développe les idéaux de liberté, égalité, fraternité.

L'Europe contemporaine bien que laïque n'en plonge pas moins ses racines dans l'*héritage chrétien*.

#### 3- Approche par les valeurs et la culture

D'une façon générale, une *valeur* est ce que l'on pose comme idéal ou comme norme pour l'agir humain. Se pose alors la question de l'absolu ou de la relativité des valeurs. Des valeurs peuvent être européennes en étant universelles ou bien en étant particulières, propres à l'Europe. D'où un certain nombre de questions :

- dans l'Europe à 25, les valeurs européennes sont-elles partagées par tous les pays de l'Union ou par la majorité d'entre eux ?
- existe-t-il des valeurs en Europe ou des valeurs européennes ?
- ces valeurs européennes peuvent-elles être dites universelles ?
- s'il existe des valeurs européennes sont-elles vécues ou proclamées ?

Les valeurs qui se dégagent comme étant partagées, vécues ou reconnues comme devant être vécues, se rattachent à un certain humanisme. En découle donc, essentiellement, le respect de la dignité humaine, la liberté garantie par l'Etat de droit, la justice.

La *culture*, quant à elle, se pose comme « l'ensemble des coutumes, des savoir-faire, des modes de pensée

et d'expressions artistiques, des règles de conduite individuelle et collective qui caractérisent une société ». Il existe donc des cultures européennes diverses, locales et vivaces à considérer comme des richesses à protéger.

- A travers ces valeurs partagées ou proclamées, ces diversités culturelles vivantes, pourra-t-on voir naître un jour une communauté humaine porteuse d'une identité particulière qui constituerait l'identité européenne réclamée comme un sésame par un grand nombre de personnes ?
- L'absence d'une langue commune est-elle un frein à la construction de cette identité européenne ou bien la diversité des langues et des cultures est-elle une chance de bâtir une identité nouvelle respectueuse des différences ?

## ECONOMIE ET DEMOGRAPHIE

### 1- Approche économique

C'est une approche économique macroscopique par le Produit Intérieur Brut (PIB) ou le PIB par habitant. Quelques constatations :

- les habitants de l'Europe des 15 disposent d'un *revenu* 2 à 4 fois supérieur au revenu moyen mondial, le revenu des 10 nouveaux membres n'étant que 1 à 2 fois supérieur au revenu moyen mondial.
- *l'évolution du PIB/habitant* montre, depuis 1950, que :
  - . les économies des pays fondateurs sont interdépendantes, l'Europe économique est une réalité pour eux.
  - . les économies des pays adhérents de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> vague rejoignent pratiquement les pays fondateurs.
  - . pour les pays nouvellement entrés, l'intégration économique reste à faire.
- l'Union Européenne, « pesait » en 2001 le même poids que les Etats-Unis. Ajoutés à l'Inde et à la Chine, ces 4 pays produisent plus de **60% de la richesse mondiale**, avec une montée en puissance très forte de l'Inde et de la Chine.

**Comment alors concilier les droits humains, sociaux, environnementaux, dans cette globalisation basée sur une économie de marché ?**

- Mais face aux pays émergents, l'U.E. ne peut assurer sa croissance qu'en se positionnant sur des segments d'activité à forte valeur ajoutée et « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* » (Agenda de Lisbonne)

**Pour que les citoyens européens adhèrent à ce projet ambitieux, dit « agenda de Lisbonne » pour la décennie 2000-2010, comment faire vivre le débat démocratique nécessaire à la construction d'un modèle européen, prenant en compte la participation des citoyens, l'organisation politique et sociale et le développement économique ?**

### 2- Approche démographique :

- la population de l'Europe des 25 s'élève actuellement à **458 millions d'habitants**, mais ne représente plus que 7,3% de la population mondiale contre plus de 15% en 1950, tandis que les prévisions à échéance 2050 prévoient une population de l'UE aux alentours de 445 millions de personnes.
- en même temps se produit un *vieillissement important des populations européennes*. La *tendance à la dénatalité* dans les pays européens, confirmée par l'évolution des structures familiales, ne fera qu'accentuer ce phénomène.

**L'Europe saura-t-elle développer une politique démographique respectueuse des compétences de chaque Etat membre et comprenant les deux volets suivants:**

- une politique familiale ambitieuse prenant en compte la protection sociale, la santé, l'emploi, la formation, le développement
- une politique migratoire concertée basée sur un équilibre entre les objectifs humanitaires, le respect des droits humains et l'admission des migrants pour des raisons économiques

# LES INSTITUTIONS

## 1- La mise en place des institutions

Le *souci de paix* fut le principal moteur qui dès 1950 permit le démarrage de la construction européenne, de la création de la CECA en 1951 à l'Union Européenne à 25 en 2004. Deux chemins ont été suivis jusqu'à présent dans cette construction : une approche fédéraliste jusqu'en 1992 appelée « ère Monnet », une approche intergouvernementale depuis cette date.

## 2- Les difficultés à résoudre

- éviter que la *bureaucratie* ne se substitue à la démocratie : le Parlement européen n'a pas les pouvoirs correspondant à sa légitimité démocratique.

**Les trois entités Région, Etat et Union Européenne répondent-elles à des besoins complémentaires qui justifient leur existence ? Si oui, ces structures sont-elles adaptées ou doivent-elles être réformées ?**

- l'élargissement de l'Europe à 25, bientôt à 27, semble rendre indispensable la *réforme des institutions*. Une redéfinition de l'articulation des pouvoirs et contre-pouvoirs semble nécessaire.

- le schéma originel - la Commission propose le bien commun, le Parlement donne son avis, le Conseil des ministres décide - prévu pour fonctionner en méthode communautaire, devra être renforcé si son fonctionnement devenait plus intergouvernemental

**Comment lier la construction d'une Union Européenne démocratique respectueuse des identités nationales et le développement de la vie politique des Etats membres ?**

- permettre le fonctionnement de l'Union malgré la diversité des pays de l'Union, d'où découlent les questions de *majorité qualifiée* et d'application du *principe de subsidiarité*.

**Comment mettre en pratique, dans une Europe aux identités multiples, un système de gouvernance à plusieurs niveaux reposant sur la subsidiarité, de manière à ce que le processus de décisions soit le plus proche du citoyen ?**

- donner nécessairement à l'Union Européenne une capacité *d'expression internationale* par la mise en place d'une personnalité juridique de cette Union.

## 3- Un point particulier : le statut des Eglises

- il existe une *grande diversité* de religions et de sagesses en Europe. Les situations des Eglises sont très diverses avec une particularité de l'Eglise catholique : le Pape est aussi chef d'un Etat qui en outre se situe en Europe.

- le projet de Constitution prévoyait le *respect du statut* dont les Eglises, les associations ou communautés religieuses, ainsi que les organisations philosophiques et non confessionnelles, bénéficient dans chaque Etat. L'U.E. prévoyait aussi de maintenir un dialogue ouvert, régulier et transparent avec ces Eglises et ces associations.

- l' *Eglise catholique* demande que soient garantis son existence et son fonctionnement libres et indépendants, une neutralité des pouvoirs publics garantissant la liberté d'expression pour tous, un rôle public à jouer autrement que par le seul engagement privé des fidèles.

**- Les Eglises sauront-elles dépasser les querelles d'autrefois, vieilles quelquefois de plus de 1000 ans, pour apporter un message généreux à l'Europe sécularisée, message de solidarité, de dignité, d'ouverture universelle ?**

**- Les Eglises sauront-elles développer le dialogue œcuménique et le dialogue interreligieux qui participent au développement d'une culture de paix ?**

# L'EUROPE DANS LE MONDE

*Construite, par ses initiateurs, sur une volonté de paix, l'Europe est devenue, pour ses membres, chemin vers la liberté et la démocratie.* Aujourd'hui qu'en est-il ?

## 1- Les initiatives en cours

- malgré des échecs retentissants - Communauté Européenne de Défense (CED), propositions pour une organisation politique concrète de l'Europe (1961) - l'Europe s'exprime unie sur des dossiers économiques et son *influence internationale* s'étend, de fait sinon de droit.

- les domaines de politique étrangère et de défense restant toujours de la responsabilité des Etats membres, la nomination d'un « haut représentant » de l'Union dans le domaine diplomatique stratégique amorce la mise en place d'une politique extérieure commune. De même, un début d'*intégration militaire* commence en 1999 avec la création d'une Force d'Intervention rapide (l'Euro corps) et de trois unités armées multinationales.

- dans le *domaine économique*, l'Union négocie des accords commerciaux multilatéraux concernant plusieurs pays ou groupes de pays au nom des Etats membres.

- dans le **domaine international**, l'Union crée un véritable réseau mondial de coopération : Convention de Yaoundé (1963), Convention de Lomé (1975), Convention de Cotonou (2000), Mercosur (Amérique du Sud). Ces accords sont signés dans le respect des droits de l'homme.

## 2- Les défis à relever par l'Union Européenne

- **défense** : l'Union doit disposer d'une puissance suffisante pour servir la paix et non pour dominer.
- **sécurité** : elle concerne maintenant surtout les acteurs de la société et repose sur des principes forts :
  - primauté des droits de l'homme.
  - soutien du développement du processus démocratique dans les pays partenaires.
  - recherche d'accords multilatéraux entre pays dans le respect du droit (partenariat).
  - privilège de l'utilisation des règles légales avant de recourir à la force pour faire respecter le droit et non la guerre.

L'Europe continuera-t-elle à défendre et à promouvoir des valeurs de paix, de stabilité, de droits de l'homme et de prévention, voire de résolution de conflits ?

Continuera-t-elle à démontrer de façon tangible que la liberté n'est possible que dans une société civilisée régie par la primauté du droit ?

- **diplomatie** : nécessité de la coordination des diplomaties afin d'avoir une véritable représentation de l'Union dans les instances internationales : ONU, OTAN, OMC, FMI, etc.
- **économie** : l'Europe doit retrouver le chemin de la croissance par le développement de la recherche et de la formation.

- **social** : l'Europe a développé un système économique fondé sur l'action combinée du marché et des pouvoirs publics. L'Europe doit veiller à permettre à chaque être humain d'accéder à la satisfaction de ses besoins essentiels et aux conditions de son épanouissement.

- **culturel** : le respect de la diversité culturelle est nécessaire. L'Union doit être cohérente avec ce principe et éviter toute démarche de centralisation ou de normalisation.

## 3-Les relations de l'Union Européenne avec les Etats-Unis.

L'Europe et les Etats-Unis ont des **points communs**, mais il existe également des **divergences croissantes** : approche différente des réalités sociales notamment du pluriethnisme et de l'économie, ouverture sur le Pacifique et l'Atlantique. Mais face à la montée en puissance des pôles asiatiques et latino-américain, les Etats-Unis et l'Europe ne seront-ils pas amenés à coopérer, non seulement pour survivre mais pour proposer au monde les valeurs qui les ont portés ?

## 4-La singularité de la construction européenne

Elle est fondée sur le **respect mutuel** et la **négociation permanente**. Cette approche suscite l'intérêt de certains pays d'Amérique du Sud, et d'Asie qui considèrent avec attention les voies ouvertes par les Pères de l'Europe, basées sur la concertation et non sur la domination militaire

L'Europe saura-t-elle répondre à l'espérance soulevée en continuant à résoudre les problèmes communs aux Etats membres par le partage de souveraineté et le fonctionnement d'institutions supranationales et démocratiques ?

## CONCLUSION

En une cinquantaine d'années, l'Union Européenne a prouvé que le partage de souveraineté et la primauté du droit dans l'organisation des Etats et entre eux étaient porteurs de paix et de liberté.

D'autres défis sont à relever aujourd'hui : intégrer les nouveaux pays qui viennent d'entrer et leur permettre de rejoindre la prospérité des pays de la « vieille » Europe ; développer et protéger la diversité culturelle européenne face à la tendance à l'uniformisation culturelle portée par la mondialisation ; soulever la question de la destination universelle des biens (droit au travail de tous les peuples, développement durable par exemple). A chacun de nous de continuer à défendre les idées de paix, de générosité, de partage et de justice, fondements de la construction européenne.

Cette recherche de la paix, comme l'écrivait, en 2005, Frère Roger dans sa lettre annuelle « *est aux sources même de la construction de l'Europe. Mais celle-ci ne nous intéresserait pas si elle avait pour unique but de créer un continent plus fort, plus riche, et si l'Europe cédait à la tentation de se replier à l'intérieur de ses frontières. L'Europe devient pleinement elle-même quand elle est ouverte aux autres continents, solidaire avec les nations pauvres. Sa construction trouve son sens quand elle est considérée comme une étape au service de la paix de toute la famille humaine.* »

Pour ceux qui voudraient aller plus loin :

- « Dossier Europe », disponible à l'APES, au prix de 3€ (+ 2€ de frais d'expédition). Adresser votre demande accompagnée du règlement à : APES - Maison diocésaine - 1 Place Saint Pierre - 22000 SAINT BRIEUC.

- des réunions-débats peuvent être organisées, pour des groupes qui le désireraient, dans tout le diocèse, le département, sur simple demande à l'APES à l'adresse ci-dessus ou en téléphonant au 02 96 68 13 40.